DOUAI

LE CONCOURS D'AVIATION

LES BIPLANS VOISIN

Deux biplans Voisin sont en ce moment à Douai et l'un d'eux, comme nous l'annonçons d'autre part, vient déjà de s'adjuger une des primes de 2.000 francs.

Les appareils Voisin sont composés de deux plans superposés de dix mètres d'envergure. Leur poids varie de 500 à 550 kil. suivant le genre de moteur. Ils ont à l'extrémité de chacune de leurs ailes une cellule formée par deux cloisons verticales. Ces deux cellules sont destinées à empêcher la dérive de l'appareil dans les virages et à augmenter la stabilité transversale. Une troisième cellule formant queue est placée à l'arrière de l'appareil. Elle a surtout pour but de diminuer les mouvements de tangage. A l'intérieur de la cellule arrière se trouve le gouvernail de direction.

Le gouvernail de profondeur ou équilibreur se trouve en avant à deux mètres environ des plans principaux.

Un seul volant de direction, dont l'axe est horizontal, sert pour la conduite de l'appareil. En tournant ce volant sur lui-même, on commande le gouvernail de direction pour tourner à droite ou à gauche, tandis qu'en le poussant ou en le tirant suivant son axe horizontal, on fait varier l'inclinaison du gouvernail de profondeur pour monter ou descendre. Les appareils Voisin n'ont pas de dispositif pour les relever par le travers quand ils penchent à droite ou à gauche.

Le biplan Voisin de M. de Rue est muni d'un moteur Antoinette à 8 cylindres en V de 50 chevaux.

Le second biplan Voisin à M. Paulhan est muni d'un moteur rotatif Gnôme à 7 cylindres en étoile. Dans ce genre de moteurs, l'arbre de couche, les bielles et les pistons sont fixes et ce sont les cylindres et le bâti du moteur qui tournent. Le poids des pièces en mouvement permet de supprimer le volant et le déplacement rapide des cylindres dans l'air les refroidit aussi bien sinon mieux qu'une circulation d'eau.

Le départ des biplans Voisin se fait sur un châssis à 4 roues qui supporte l'appareil par l'intermédiaire de ressorts. Une cinquième roue est placée sous le gouvernail de profondeur pour l'empêcher de toucher le sol au départ et à l'atterrissage.

Les aéroplanes Voisin sont constitués par des lattes en bois de frêne assemblées par des raccords en aluminium. Une série de fils d'acier munis de tendeurs donnent à l'ensemble la rigidité voulue et le rendent pratiquement indéformable.

L'hélice à deux branches en aluminium est montée en prise directe sur l'arbre moteur. Elle tourne par conséquent à grande vitesse. Son diamètre est de 2 m. 50 et son pas de 1 m. 50.

***

M. Blériot qui a l'intention, comme on le sait, de tenter le voyage Douai-Arras aussitôt que possible, a décidé d'atterrir à Saint-Nicolas-lez-Arras, à proximité de la route de Roclincourt. Aussitôt que M. Blériot aura fait connaître à Arras son intention de partir de Douai en aéroplane, deux orifiammes seront placés en haut du beffroi d'Arras.

Malgré le vent et la pluie, M. Blériot a fait samedi soir, quatre tours de piste à une hauteur moyenne de vingt mètres.

M. Paulhan, avec son biplan Voisin s'est enlevé également et a fait près de deux kilomètres. Il a gagné le deuxième des cinq prix de 2000 francs.

ORCHIES

Accident. — Un ouvrier peintre, Auguste Monnet, 31 ans, travaillant Grande-Place, est tombé du haut d'une échelle. Il s'est fait une large blessure à la tête et s'est fracturé le poignet droit.

VALENCIENNES

Congrès Eucharistique

DE

Neuville-sur-l'Escaut

ACTE SOLENNEL DE RÉPARATION

La paroisse de Neuville-sur-l'Escaut avait dimanche l'honneur de présenter, au nom des paroisses du décanat de Bouchain les hommages solennels d'adoration et de réparation dus à N.-S. J.-C. réellement présent dans la Sainte-Eucharistie.

Elle s'est acquittée de cette grande mission avec une foi, un zèle et une piété dont le souvenir restera longtemps vivant dans l'âme des fidèles qui en foule voulurent y prendre part.

Pendant toute une semaine un zélé missionnaire avait prêché les grandeurs et les consolations du mystère eucharistique.

Les paroissiens de Neuville étaient sous le coup du déplorable sacrilège commis dans leur église par d'odieux cambrioleurs dans la nuit du 2 au 3 juillet. Tabernacle forcé, hosties profanées et renversées de leur custode dans l'intérieur du tabernacle : tel est le spectacle affligeant qui avait rempli de douleur le dévoué pasteur à son arrivée à l'église le samedi matin et cette poignante émotion s'était communiquée à tous les fidèles dès qu'ils connurent la déplorable nouvelle.

Aussi le dimanche 4 juillet les femmes et le mardi 6 juillet les hommes avaient assisté en très grand nombre et dans une attitude remarquable de recueillement à une cérémonie de réparation.

Mais le Congrès eucharistique, attendu depuis plusieurs mois, devint, par cette douloureuse coïncidence, l'acte solennel de la réparation publique.

Selon l'usage universellement suivi, samedi soir, veille du grand jour, M. le chanoine Lamérand, directeur diocésain des Œuvres eucharistiques, présida l'exercice de l'heure sainte devant une assistance qui remplissait la vaste église.

Combien instructive à l'intelligence et réconfortante au cœur cette suite d'exhortations, de prières, d'invocations ! C'est une communication active, continuelle entre le prêtre et les fidèles, et la foi se trouve avivée, la confiance affermie, l'amour réchauffé envers ce Dieu de la première communion, du devoir pascal et du viatique suprême.

Et l'on s'en revint chez soi heureux, mais anxieux pourtant : quel temps ferait-il le lendemain ? Toute la semaine des mains habiles, délicates, infatigables s'étaient dépensées à confectionner des longueurs interminables de guirlandes, des milliers de gentilles oriflammes. Chaque rue devait être garnie d'une double rangée de mâts surmontés de drapeaux, et ces mâts seraient reliés par ces guirlandes dont les couleurs variaient avec chaque partie du long parcours fixé pour la procession. Quelle conscience il avait fallu pour continuer ce travail en dépit des menaces décourageantes des journées de pluie de la semaine qui finissait !

***

Le dimanche matin le temps était sombre, mais la confiance revint ; il ne pleuvait plus, et l'on se mit avec entrain à étaler les fruits de ces longues séances de travail persévérant. Les mâts s'alignaient, les guirlandes s'étendaient, les oriflammes flottaient, pendant que chaque maison revêtait ses décorations, son pavoisement spécial, s'unissant harmonieusement à l'ornementation générale.

L'église tout à fait remarquable de Neuville offrait un très beau coup d'œil avec ses deux dômes, ses trophées de drapeaux aux couleurs nationales et pontificales et le chœur avec ses riches tentures, les verdures et les fleurs formaient pour le Roi des rois un trône resplendissant de grâce et de majesté.

Les communions furent nombreuses chaque jour de cette semaine eucharistique, mais dimanche la Table-Sainte vit les fidèles aussi pressés qu'aux plus grandes fêtes de l'année.

La grand'messe fut chantée par M. le chanoine Carlier, secrétaire de l'Archevêché, et suivie d'une réunion très intéressante des enfants de 11 à 16 ans. Il y fut question du catéchisme, des devoirs du chrétien, de la Sainte-Communion, et c'était merveille de voir leur attention et d'entendre leurs réponses nettes, convaincues aux interrogations de M. le chanoine Lamérand.

Pour deux heures et demie avaient été annoncées les réunions d'hommes à l'église, de dames à l'école libre.

Ici la salle fut littéralement trop petite. M. l'archiprêtre Cappliez, doyen de Saint-Nicolas à Valenciennes, présidait entouré de M. le chanoine Lamérand et du missionnaire de la Neuvaine.

A l'église plusieurs centaines d'hommes se pressaient du portail à l'entrée du chœur. Au bord du sanctuaire avaient pris place la plupart de MM. les Curés du canton entourant M. le vice-doyen d'Hordain, le vénéré M. le doyen de Bouchain et M. le vicaire-général Cateau.

Aux deux réunions furent lus des rapports sur le culte eucharistique dans la région et tout particulièrement dans la paroisse de Neuville et dans la paroisse de Bouchain. De part et d'autre les présidents suggérèrent et les assistants acclamèrent de grand cœur des résolutions pratiques pour rendre plus vivantes les confréries, plus nombreuses les assistances aux offices et aux processions et les instances pour la communion plus fréquente furent très favorablement accueillies par ces chrétiens et ces chrétiennes, l'élite de nos paroisses.

LA PROCESSION

Cependant l'heure avançait et par toutes les routes arrivaient en foule, à Neuville, des habitants des localités voisines et de toutes les paroisses du décanat. A l'église, les vêpres sont chantées par M. le Doyen de Bouchain. Sur la place les différents groupes viennent se ranger à l'endroit et dans l'ordre indiqués. Des prêtres et des commissaires veillent à la mise en marche du cortège.

Les groupes d'hommes sont nombreux et de fort belle tenue.

Voici des mineurs en costume, des représentants des travailleurs de l'usine de Denain, les membres du syndicat agricole, de la société de secours mutuels, de la jeunesse catholique, des patronages et des confréries des diverses paroisses.

Parmi les Dames nous remarquons les Enfants de Marie de Bouchain, la Ligue Patriotique des Françaises, des groupes très nombreux et très pieux formés spontanément par les personnes venues des paroisses voisines.

Les gymnastes de Demain, les tambours et clairons de Lourches sont en tête. Plus loin, après la plupart des groupes, la Fanfare Municipale de Neuville s'avance avec sa belle bannière couronnée de médailles ; elle joue les plus beaux morceaux de son répertoire. A sa suite voici une masse imposante de chanteurs que dirige magistralement M. le Curé d'Haspres ; ce groupe est formé de la chorale paroissiale d'Haspres et d'un certain nombre d'amateurs.

Enfin s'avance le groupe du Saint Sacrement. D'abord les fleuristes qui forment de gracieuses figures, les thuriféraires, les prêtres revêtus de chasubles et de dalmatiques, M. le chanoine Lamérand, M. le Doyen de Bouchain, M. l'Archiprêtre ; sous le dais M. le vicaire général Cateau porte le T.-S. Sacrement, et toute cette partie du cortège est encadrée par des hommes portant des flambeaux.

Sur tout le parcours l'attitude de la foule est on ne peut plus convenable et au passage du Saint Sacrement les spectateurs s'inclinent ou s'agenouillent respectueusement.

Un reposoir monumental avait été dressé sur la place de l'Eglise. Là, le spectacle fut vraiment splendide. L'espace est considérable. Il est entièrement rempli par les groupes du cortège et par la foule qui déborde dans les rues adjacentes. Quand le Saint Sacrement a pris possession de son trône, M. le vicaire général Cateau dit à cet imposant auditoire la leçon de foi et de réparation de cette grandiose manifestation. Mgr Delsemme aurait voulu présider lui-même cet acte solennel. Sa Grandeur en a été empêchée, mais Elle l'a délégué tout spécialement. Neuville, et toute la région témoignent de leur piété toujours vivace envers l'Eucharistie par les splendeurs de cette journée. N. S. les bénira et pardonnera aux malheureux profanateurs.

Impossible de dépeindre l'émotion de toute cette foule au moment des acclamations qui retentirent en l'honneur de Jésus-Eucharistie et quand tous s'inclinèrent sous la bénédiction du Saint Sacrement.

Le Congrès et la procession son digne couronnement étaient terminés. Cette grande journée laissera dans les âmes plus qu'un souvenir ; de ce dimanche datera un renouveau de foi et de piété envers la Ste-Eucharistie pour la paroisse de Neuville et pour les paroisses de la région.

Heureux le pasteur zélé, heureuses les familles généreuses et dévouées, heureuses les personnes de toute condition qui n'ont marchandé ni leur temps, ni leur peine pour contribuer à ce triomphe de Dieu habitant parmi nous !

FRESNES

Le 14 juillet. — Voici le programme des fêtes :

Mardi 13, à 5 h. du soir, distribution de pain et de viande aux indigents.

Mercredi 14, à 10 h. du matin, lâcher de pigeons voyageurs

A 10 h. 1/2, réception des enfants des écoles laïques. Naturellement en vertu du principe d'Egalité ? les élèves des écoles libres sont exclus de cette réception.

A 2 h., au Trieu, perche Ste-Barbe, tir à l'arc. 100 francs gratis.

A 2 h. 1/2 à la « Belle-Vue », tir à la cible.

A 8 h. 1/2, Grand'Place, concert. A l'issue du concert, feu d'artifice.

Pour changer, c'est toujours la même chose ! ! !

CAMBRAI

Soirée sensationnelle. — Le Denier des Ecoles Catholiques de Cambrai offrira, le dimanche 18 juillet, en la salle des fêtes de l'Institution Notre-Dame de Grâce, à 4 h. et demie, la plus sensationnelle soirée qu'il soit possible de souhaiter. Ce sera la soirée du fou rire, de la joie désopilante.

Programme : « Le Voyage des Berluron », vaudeville en 4 actes, de MM. Ordonneau, Gronet et Keroul. Au 3e acte de cette intéressante comédie, un grand ballet sera dansé par les membres de la société de gymnastique « La Saint-Michel », Orchestre de choix, sous la direction de M. Victor Guinard.

Prix des places : Premières 3 fr., secondes 2 fr., galeries 1 fr.

CAMBRAI. — Das 9 et 10 juillet. — Naissances. — Gilberte Normand, rue St-Lazare, 10. — Elie Hoët, rue Gauthier, 14.

Décès. — Blanche Nicaise, 14 ans, rue St-Lazare, 10. — Virginie Canquet, 53 ans, sans profession, avenue du Quesnoy, 16.

NE CONFONDEZ JAMAIS

C'est au **60** de la rue Esquermoise que se trouve la seule et **Grande Fabrique d'Orthopédie Viviez.**

AVESNES

SOUS-LE-BOIS

La mort du toutou. — C'était samedi 10 courant, vers 11 h. du matin, deux toutous dévisageaient sur les rails du tramway électrique, non loin de la rue Pécart :

— Quel sale temps disait le petit roux, voilà 15 jours que nous avons les pattes dans la boue et ces coquins d'hommes sont toujours sur le tramway.

— Que veux-tu, répond le petit noir. Tu n'es qu'une bête, je ne suis qu'une bête; entre l'homme et nous il y a un abîme infranchissable : « l'âme immortelle ».

Sur ces entrefaites, le tramway arriva. Le petit roux n'eut pas le temps de se gaver; il se trouva en une seconde converti en chaire à saucisse. Le petit noir se sauva en poussant des hurlements de frayeur.

Les maîtres du petit roux ramassèrent sa dépouille sanglante, versèrent dit-on une larme. Mais comme leur petit toutou n'était qu'une bête sans âme, ils décidèrent qu'il serait enfoui civilement le plus tôt possible. Petit noir assista aux funérailles portant les couronnes; il fit un discours d'adieu et termina par ces mots : « Petit toutou, mon cher ami, que la terre te soit légère ».

Un Témoin.

FOURMIES

Vol de lapins. — Pour la seconde fois cette année, le clapier de M. Leurquin, demeurant rue de la Montagne, a reçu la visite intéressée des rôdeurs nocturnes dans la nuit du 9 au 10. Ils ont jugé que quatre des rongeurs étaient à point et ils les ont emportés.

M. Leurquin estime à environ 12 francs le préjudice qui lui est causé. Plainte a été déposée à la gendarmerie qui enquête.

La traversée de la Manche
EN AÉROPLANE

Dimanche matin on avait l'espoir d'une belle journée au lever du soleil, mais bientôt le vent du sud-ouest s'est mis à souffler et les nuages ont apparu.

Latham, très matinal, dit à un confrère : — « Rien n'est changé au programme. A midi le moteur sera mis en marche ; à 2 heures je ferai un essai et si j'ai la chance d'avoir un temps favorable, je m'élance vers Douvres. »

Le torpilleur « Harpon » croise devant Sangatte : le commandant a refusé de prendre personne à son bord, sauf M. Levavasseur, car le navire doit donner sa plus grande vitesse et il faut que le pont reste absolument libre pour la manœuvre.

A midi on disait que les essais n'auraient pas lieu avant 3 heures.

Mais dans l'après-midi, à cause du mauvais temps, Latham n'a pu faire aucun essai.

NOMINATIONS
dans la Légion d'honneur

Ministère de la Guerre

Le colonel Gouraud, commandant l'expédition française de Mauritanie, est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

Sont nommés :

Grands Croix : Le général de division De Ladoix ; l'intendant général Thaumazin.

Grands officiers : les généraux de division Mathis, d'Armagnac, Percin, Joffre, Roidot et Piel.

Commandeurs : les généraux de division Chomer, Bolgert, Bonneau, Genier, Doudelle, Grise.

Les généraux de brigade Berthaut, Prot, Thibaudet, de Maintrat, Quervillon, Toussaint, de Valory, Gaudin, Granier de Cassagnac, Guérin, Legay, Radigiert, Hughes, Berard, Journée, Baichet;

M. le contrôleur général de Lère, les colonels Pierté, Couturier, de Courson, Wishoffe, Spitzer, d'intendant militaire Thouvenel, le médecin inspecteur général Delorme.

Officiers de la Légion d'honneur : MM. les généraux de brigade Barret, Thébrad, Eydoux, Saured, Fort, Abinal, Balfourier, Deloz, Desfaudais, Pelat, Remy, les intendants militaires Gascharel de Meaflet, Artus, M. le médecin inspecteur Fevrier;

Sont nommés :

Chevaliers : Florentin, cap. au 21e dragons; M. Deschamps, off. d'adm. au 1er corps; Bourgeret, cap. au 15e rég. d'art.; Claveau, off. d'adm. au 1er corps d'armée.

Officiers de la Légion d'honneur : Pastre, chef de bataillon au 84e d'inf. ; Morelle, chef d'escadron au 27e d'artillerie.

MÉDAILLE MILITAIRE

La médaille militaire est conférée à MM. Sabineau, adjudant au 1er d'inf. ; Garre, adj. au 33e ; Delattre, adj. au 52e ; Argentin, adj. au 84e ; Cathala, adj. au 110e ; Barbery, adj. au 127e ; Clinquart, adj. au 127e ; Duprat, adj. au 145e ; Penet, adj. au 145e.

Gendarmerie. — Masson, adj. à la 1re légion ; Leuregans, mar. d. log. chef ; Viseux, id. ; Freville, mar. d. log. ; Meunier, id. ; Callers, id. ; Lambert, brigadier ; Flitta, id. ; Califti, gendarme.

Génie. — Gardeur, adj. au 3e ; Gasmer, id. ; Souliao, id.

Train des Equipages. — Sthal, brigadier au 1er escadron.

Artillerie. — Ego, brigad. au 27e.

Cours sociaux de Vacances

LA SEMAINE SOCIALE A BORDEAUX
du 28 juillet au 1er août

C'est presque au moment où d'ordinaire l'on prend des vacances, que s'offrent au grand public des cours d'actualité sociale et économique et des cours doctrinaux exposant les principes sociaux du catholicisme.

Les adhésions déjà nombreuses, parvenues au secrétariat, soulignent l'importance que prêtres et laïques apportent à ces questions et le souci qu'ils ont de puiser à ces cours des indications pratiques, pour faire progresser les réformes sociales, qui malgré la bonne volonté et le dévouement ne sauraient s'obtenir sans méthode.

Les cours de cette année fourniront sur les questions les plus actuelles des indications précieuses.

Abbé CALIPPE : Le caractère social de la propriété.

A. CRETINON : Le point de vue individualiste et le point de vue social dans le droit.

A. BOISSARD : Le droit de grève, ses répercussions, sa régularisation par les institutions professionnelles.

Abbé ANTOINE : Les questions de justice dans les grèves.

D. BRUNE : La question des résiniers dans les Landes.

E. DUTHOIT : Le droit syndical ; ses répercussions.

M. DESLANDRES : Influence de l'Evolution sociale sur l'organisation politique de la Démocratie.

Georges MENY : Le minimum de salaire dans les industries à domicile.

M. LECOQ : La pratique des conventions collectives de travail.

Max TURMAN : Un mouvement social dans un pays démocratique : Les assurances en Suisse.

Abbé BEAUPIN : La vulgarisation sociale par les cercles d'études.

BOISSEL : Le mouvement catholique social en Espagne.

Les grandes conférences du soir où se donnent rendez-vous ceux que le labeur professionnel retient dans la journée, ont été demandées à :

M. le docteur GRASSET : L'hygiène et la science biologique en sociologie.

M. G. BLONDEL : Le développement et l'organisation des ports de commerce.

M. l'abbé de PONCHEVILLE : Régénération morale et rénovation sociale.

M. E. LAMY : Discours.

Des visites sociales sont organisées et seront dirigées par des spécialistes : Ecoles ménagères, cours professionnels. — Port, docks, chais, chantiers de constructions maritimes. — Usines avec installation de salles pour repas, douches, allaitement. — Institut national des sourds-muets et classe de démonstration. — Hôpital des enfants ; maisons à bon marché ; jardins ouvriers.

Le secrétariat reçoit depuis le début de ce mois les adhésions. Une inscription de 5 fr. donne droit d'entrée à toutes les réunions et aux réductions de 50 0/0 sur les parcours de chemin de fer. Toutes indications sont fournies sur les logements. Ecrire à M. BEUDET, 5, rue Combes, Bordeaux.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 10 juillet

Présidence de M. GODARD, vice-président

LA JEUNESSE D'AUJOURD'HUI

Deux gamins, François Debaisieux et Pierre Taillieu, tous deux de Roubaix, ont volé du plomb qu'il ont vendu à un brocanteur de Roubaix, Pierre Devos, rue Sainte-Elicabeth. Celui-ci est poursuivi pour complicité de vol et infraction à la loi sur le brocantage.

Les gamins avouent. Le brocanteur prétend qu'il ignorait la provenance du plomb. Il est acquitté du chef de complicité de vol, et condamné à 25 fr. et à 5 fr. pour infraction à la loi sur le brocantage.

Les deux gamins sont acquittés comme ayant agi sans discernement.

***

Trois gamins de 14 à 17 ans, Pierre De Wolf, Albert Deney et Julien Bostoen se sont amusés à briser des lanternes à la gare Saint-André, au quai de l'Abattoir.

Le premier et le second recueillent six jours, le second avec sursis ; le troisième est remis à ses parents.

***

Alphonse Nachtergaele est allé faire des niches chez M. Caby, boulevard Victor-Hugo.

M. Caby le surprit et lui lança une gifle. Furieux, le gamin prit son couteau et en porta un coup à M. Caby qui fut blessé à l'épaule droite.

Le gamin après une sévère réprimande du Président, est remis à ses parents.

GRAVE ACCIDENT D'AUTO

Le 25 avril, un sieur J.-B. Pecqueur passait avec un auto boulevard de Montebello, quand arrivé en face de l'hôpital Sainte-Eugénie, il renversa un petit garçon de 5 ans, Eugène Vandewalle.

L'enfant fut grièvement blessé ; il dut subir l'opération du trépan. Depuis peu il est sorti de l'hôpital et vient témoigner à l'audience.

Les médecins craignent une incapacité partielle pour la vie.

Les parents se portent partie civile.

Pecqueur n'a pas d'avocat. Il reconnaît qu'il marchait à une vitesse de 20 à 22 kilomètres à l'heure.

Il est condamné à deux mois de prison avec sursis, 50 fr. d'amende, 1 fr. pour la contravention à l'arrêté municipal.

La partie civile obtient 4.000 francs de dommages-intérêts.

UNE SINGULIÈRE POURSUITE

M. Gaehlingher, interne en médecine, fils de [illegible], a été victime d'une agression. Il comparaît comme témoin.

Le soir des Fêtes de Lille, pendant le concert sur la Grand-Place, il a reçu en pleine figure, un coup de badine que lui appliqua Mme X..., née Berthe S...

La prévenue donne la raison de son acte : à plusieurs reprises, le témoin l'a suivie avec persistance.

M. Gaehlingher se contente de nier. Il se porte partie civile et réclame 100 fr. de dommages et intérêts.

Me Roquette qui plaide pour la prévenue, explique l'acte de sa cliente et se montre étonné — tout le monde sera de son avis — qu'il y ait eu poursuites correctionnelles.

M. Gaehlingher dit lui-même que la blessure ne consistait qu'en une simple rougeur...

Mais il n'y a rien à faire. Le tribunal est inexorable. Il condamne en effet Mme X..., à 25 fr. d'amende avec sursis. Il accorde à M. Gaehlingher 50 fr. de dommages et intérêts.

Le franc de dommages aurait été suffisant : mais tout le monde n'est pas M. Gaehlingher.

LE BON LAIT

Une femme, Louise Delporte, de Ronchin, a mis en vente du lait additionné de 10 %. 200 francs d'amende;

— Jean-Baptiste Houplines, 23 ans, demeurant à Tourcoing, a mis en vente du lait contenant 10 à 15 % d'eau. Il se déclare innocent.

Il est condamné à 6 jours de prison avec sursis; 100 francs d'amende et 4 insertions. Ce jugement a paru quelque peu sévère.

AFFAIRES DIVERSES

8 jours avec sursis à Kléber Capon, vol de cuillères et des cigares à l'étalage; 40 jours à Arthur Casier, à Halluin pour coups; Paul Cloetens fait opposition à un jugement l'ayant condamné à 3 mois de prison pour vols dans un grand magasin de la rue Nationale. Jugement confirmé.

Un mois à Jules Saive pour abus de confiance; 15 jours à Albert Flament, pour vagabondage; 15 jours à Henri Boutoille pour mendicité.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'HAZEBROUCK

Loo Charlemagne, 36 ans, manœuvre maçon, demeurant à Steenwerck, 6 jours de prison avec sursis, pour filouterie.

— Leturcq Louis, 28 ans, aide-chauffeur demeurant à Lille, 4 mois de prison et 5 fr. d'amende, pour coups et ivresse.

— Lahaut Alphonse, 40 ans, mouleur, sans domicile fixe, 2 mois de prison, pour vagabondage et infraction à un arrêté d'expulsion.

— Batrene Louise, 34 ans, demeurant à Bailleul, 1 mois de prison avec sursis, pour vol.

— Houpe Macaire, 32 ans, vannier, demeurant à Bailleul, 1 mois avec sursis pour complicité de vol.

— Delplace Auguste, 64 ans, d'Armentières, 1 mois de prison pour outrages.

— Mareten Désiré, 35 ans, colporteur, demeurant à Bergues, 5 fr. d'amende pour infraction à la loi du 8 août 1893.

— Dufoor Léonie, 28 ans, demeurant à Bergues, 5 fr. d'amende pour infraction à la loi du 8 août 1893.

Lammers Camille, 31 ans, briquetier à Merville, 50 francs d'amende pour chasse, destruction d'œufs de faisans.

Debusschère Constantin, 25 ans, briquetier à Merville, 50 francs pour le même délit.

Hombert Henri, 21 ans, manœuvre maçon, demeurant à Armentières, huit mois de prison, pour coups.

Hombert François, 17 ans, ouvrier de fabrique, demeurant à Armentières, six mois avec sursis, pour coups.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Un discours de Déroulède à propos de Jeanne d'Arc

A l'occasion des grandes fêtes organisées à Reims en l'honneur de Jeanne d'Arc, par la Ligue des Femmes Rémoises, Paul Déroulède a prononcé dimanche, au Cirque de Reims, un discours sur la Libératrice de la Patrie.

Après avoir expliqué qu'il interrompait momentanément, en l'honneur de Jeanne d'Arc, sa campagne contre les « Quinze-Mille », il a fait l'éloge de cette fille du peuple, cette « Mère de la Patrie ».

Il a ensuite dépeint, étapé par étape, l'ascension de Jeanne d'Arc vers la gloire jusqu'à son apothéose au milieu des flammes du bûcher de Rouen.

Il a terminé en ces termes : « C'est encore Jeanne la Française qui a tenu à servir la France le jour même de sa béatification, c'est elle, Jeanne la Bienheureuse, dont la voix, devenue à son tour une voix du Ciel, a inspiré au Saint Père le paternel baiser donné par lui au drapeau de la République.

Ce ne fut pas là un pur hasard, mais bien un choix, car la bannière fleurdelysée de Jeanne fut la première qui se tendit vers lui.

Et ce n'en furent pas moins nos trois couleurs qu'il porta à ses lèvres. Qu'en pensent les anticatholiques ? Qu'en pensent les antirépublicains ?

Quant à moi, j'associe à tout jamais, dans mon cœur de républicain et de catholique, le nom vénérable de Pie X au nom vénéré de Jeanne d'Arc.

Honneur à lui ! Gloire à elle ! »

Les 4.000 auditeurs ont fait alors à M. Paul Déroulède une ovation indescriptible.

Tous nos lecteurs nous cabient : Rien de meilleur que le *Chocolat Delespaul-Havez*. C'est vrai.

Le temps qu'il fait

Montpellier. — La température est très froide. Le vent souffle en tempête. La neige tombe à la Salvetat, près de Saint-Pons.

DÉPUTÉS TURCS A PARIS

Dix-sept députés ottomans, qui se rendent à Londres où ils seront les hôtes du Gouvernement britannique, sont arrivés à Paris dimanche matin, venant de Marseille.

Ils ont été reçus par les autorités turques. Ils resteront 8 jours à Paris et seront reçus par le Président de la République et le Ministre des Affaires étrangères.

La Terre tremble

Une violente secousse de tremblement de terre a été ressentie dans l'archipel de la Nouvelle-Bretagne.

Les indigènes manifestent la plus grande frayeur.

On ne signale jusqu'à présent aucune victime.

Choses du Maroc

Madrid. — LeRoi a reçu dimanche la mission marocaine.

Des discours pacifiques ont été prononcés de part et d'autre.

EXPLOSION DE GRISOU

Saint-Pétersbourg, 11 juillet. — Une forte explosion de grisou s'est produite dans un des puits de la Société minière du Donetz, province du Don

Dix-sept mineurs ont été tués, dix ont été blessés.

COIN DES MÉNAGÈRES

CONFITURES DE FRAISES (2 recettes)

CONFITURE A L'ALCOOL (suite)

Confitures de fraises. — Mettez dans un grand compotier ou un saladier la quantité de fraises dont vous disposez, à raison d'une bonne livre de fruit pour une petite livre de sucre; de préférence prenez du sucre en poudre ou du sucre cristallisé. Arrangez-le tout par lits. Au bout de quelques heures, ou même le lendemain matin, faites cuire vos fraises. Après une vingtaine de minutes d'ébullition, retirez-les avec une écumette et laissez bouillir le jus seul pendant vingt minutes encore; mélangez alors le tout et mettez en pots.

N.-B. — Les confitures de fraises ayant une tendance à se trouver moins fermes que les autres, certaines personnes se trouvent bien de mettre dans leurs confitures une livre ou deux de sucre candi.

Autre recette. — Epluchez vos fraises, lavez-les soigneusement, mettez-les dans une passoire pour les bien égoutter; puis déposez-les dans votre bassine avec même poids de sucre et faites cuire en comptant une petite demi heure d'ébullition.

Les confitures étant en pots, mettez-les dans un endroit sec et frais pendant trois ou quatre jours; au bout de ce temps, il sera bon de les couvrir avec 1° un rond de papier blanc découpé exactement sur l'ouverture intérieure des pots, trempé dans de l'eau de vie ou du cognac et posé directement sur les fruits qui doivent être couverts; et 2° un second papier à l'ouverture du pot. Une bonne manière de fermer hermétiquement est d'enduire les bords des pots de confiture de blanc d'œuf battu fortement et sucré et d'y poser alors un rond de papier découpé exactement à la forme extérieure. On peut encore tremper ce second papier dans du lait tiède et l'appuyant au bord des pots le faire adhérer on ne peut mieux; en séchant, ce papier devient comme une peau de tambour.

***

Confiture à l'alcool (suite). — (Voir la recette donnée il y a quinze jours). J'ai oublié de vous prévenir à ce sujet, aimables lectrices, que les pêches s'écrasent facilement dans cette confiture. Vous pourrez facilement les remplacer avantageusement par des quartiers de bonnes poires que vous pélerez auparavant. Tout cela c'est affaire de goût.

MARMITON.

(Reproduction réservée, sauf pour la « Croix » et ses suppléments).

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

Carlos (Karl) Guillaume STALARS

Industriel ; Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand ; Membre du Conseil paroissial et Président de l'Ecole libre de la paroisse du Sacré-Cœur ; Membre des Confréries du Très-Saint-Sacrement et de Notre-Dame du Sacré-Cœur,

décédé à **Malo-les-Bains**, le 8 juillet 1909, dans sa 73e année, administré des Sacremnts de notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister au **Service** qui aura lieu en l'église paroissiale de Malo-les-Bains, le **lundi 12** dudit-mois, à 10 heures (levée du corps à 9 heures 3/4, villa Saint-Pierre) ; et aux **Convoi** et **Service solennels** qui auront lieu en l'église du Sacré-Cœur, à **Lille**, sa paroisse, le **mardi 13**, à 11 heures (réunion à la crypte de l'église du Sacré-Cœur, rue Boucher-de-Perthes, à 10 heures 3/4).

Les Matines et Laudes seront chantées le lundi 12, à 6 heures 1/2.

L'inhumation aura lieu au cimetière de l'Est dans le caveau de la famille.

Les Dames sont priées d'assister au Service.

Pour respecter les intentions du défunt, prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes et de les remplacer par des prières. 11-12j.

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 11 juillet

Leitir, vap. Astrologer, 578, dm.

SORTIES du 11 juillet

Rotterdam, vap. fr. Armel Lizennec, 899, dm. Debaecker.

Bologne, vap. fr. Jeanne-d'Arc, 576, ;

PASSAGES. — Gibraltar 9, st. Clan Lamont, Calcutta à Londres et Dunkerque.

Tarifa 3, st. Zarifa, Seriphos à Dque.

AFFRETEMENTS. — St. Elgin, 2443 tx, de Haïphong au Havre (riz et maïs), juillet-août.

Trois mâts Nixe (actuellement à Dunkerque), de la Manche de Bristol au Chili à 11/6.

L'Imprimerie de la Croix du Nord

se charge de l'exécution rapide et soignée des

Têtes de Lettres, Factures, Memorandums

DISPENSAIRES
DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE

Des consultations sont données gratuitement aux malades par les Docteurs de la Faculté catholique de médecine, aux jours, heures et lieux indiqués ci-dessous :

DISPENSAIRE SAINT-RAPHAEL
rue du Port, 86

Maladies des yeux. — M. le docteur Thilliez, mardi, jeudi, samedi, à 4 heures.

Maladies des femmes. — M. le docteur Delassus, lundi et vendredi, à 3 h. 1/2.

Maladies de la bouche et des dents. — M. le docteur Redier, lundi, mercredi, vendredi, à 5 heures.

Maladies chirurgicales. — M. le Dr Fancon, lundi, mercredi, vendredi, à 3 h. 1/2.

Maladies de la peau. — M. le docteur Derville, lundi et vendredi, à 2 heures.

Maladies nerveuses. — M. le Dr Bouchaud, mardi, jeudi, samedi, à 2 heures.

Maladies internes. — M. le docteur Baltus, mardi, jeudi, samedi, à 2 heures.

DISPENSAIRE SAINT-CAMILLE
rue de La Bassée, 8

Près la Place de Tourcoing, cars A, H, P.

Maladies des oreilles, de la gorge et du nez. — M. le Dr Lavrand, mardi, samedi, à 9 h. et demie.

Maladies chirurgicales. — M. Franchomme *(service d'hiver)*, M. Camelot *(service d'été)*, mardi, jeudi, samedi, à 2 heures.

Maladies des voies urinaires. — M. le docteur Camelot, lundi et jeudi, à 9 h.

Maladies de l'estomac et des intestins. — M. le docteur Boequier, jeudi, à 10 h. 1/2.

MAISON SAINT-ANTOINE DE PADOUE
221, boulevard Victor-Hugo

Maladies des enfants. — M. Augier, tous les jours à 9 h. et demie, le dimanche excepté.

Jours auxquels les Dispensaires sont fermés

Les dimanches et jours fériés ; le jour des Morts ; le jour de la rentrée solennelle des Facultés ; le lendemain de Noël ; le 31 décembre, le 1er et le 2 janvier ; le Mardi-Gras ; le 19 mars ; depuis le Jeudi-Saint jusqu'au mercredi suivant exclusivement ; le lundi de la Pentecôte ; le Broquelet ; le 14 juillet ; du 1er août au 1er octobre.

Mauvaises digestions

Si les digestions sont mauvaises, non seulement le système est privé de nourriture, mais les aliments non digérés obstruent les intestins et, par leur décomposition, produisent des gaz qui empoisonnent le sang. Les mauvaises digestions sont la cause de la pesanteur et de la somnolence après les repas, des maux de tête, des sensations de brûlure, des nausées et des palpitations. Les mauvaises digestions détruisent l'appétit, rendent les repas désagréables, dépriment le cerveau, rendent le travail plus fatigant et gâtent tous les plaisirs. Comme remède contre les maux d'estomac, les mauvaises digestions, il n'y a rien de plus pratique qu'un traitement par les Pilules Pink. Elles activent les digestions en même temps qu'elles tonifient, fortifient et purifient l'estomac jusqu'à ce que cet organe ait retrouvé le pouvoir d'accomplir, sans aide, ses fonctions. Les effets des Pilules Pink sont prompts et certains. Elles obtiennent des résultats remarquables même dans les cas où la maladie a résisté